



FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS

RÉUNION DE CONCILIATION DU JEUDI 24 AOÛT 2017 PRÉAVIS DE GRÈVE FÉDÉRAL DÉPOSÉ LE 14 AOÛT 2017

Sujets abordés par la Fédération :

Renforcer le caractère indissociable et solidaire du GPF par une réorientation de la stratégie.

CGT : La Direction du GPF a fait les choix du renoncement au Service Public Ferroviaire et d'une régression des droits des cheminots. Elle entend poursuivre et accélérer la politique du tout business au nom du marché et de la concurrence.

La réforme du ferroviaire (2014), qui a segmenté l'entreprise publique SNCF en 3 EPIC, a fortement divisé les cheminots.

DRH (délégation J-R JAUBERT) : les orientations budgétaires des 3 EPIC ne portent pas atteinte au caractère indissociable et solidaire du GPF.

Les Conseils d'Administration et le Conseil de Surveillance assurent le mécanisme de prises de décisions pour le GPF. Les cheminots, par les accords collectifs au niveau du GPF, bénéficient tous des mêmes dispositifs.

CGT : La multiplication des acteurs dans le système ferroviaire, les restructurations des établissements, la recherche de productivité conduisent à une dégradation de la production, de la sécurité des circulations et des personnels (incidents notamment en gare de Montparnasse... et détérioration de la régularité). Les usagers, au quotidien, expriment leur mécontentement.

La revendication CGT d'une entreprise unique et intégrée demeure. Elle passe par une première étape : celle de consolider l'EPIC de tête – stopper son dépeçage – et lui donner l'autorité pour exercer un contrôle sur les EPIC « Mobilités » et « Réseau ».

Accords sociaux : la DRH reconnaît avoir peu de prise sur les directions des 3 EPIC qui ne les appliquent pas.

Exiger un retour à la politique de volume pour le Fret Ferroviaire : réalisation d'un REX sur les conséquences de la libéralisation.

DRH : Les chiffres des trafics SNCF sont à la hausse en 2016 par rapport à l'année 2015 ?!

CGT : L'ouverture à la concurrence du transport de marchandises et les décisions opérées par les pouvoirs publics et la Direction SNCF sont un échec économique, social et environnemental.

Mode non polluant et peu consommateur en énergie, la SNCF, avec son maillage territorial, son niveau de sécurité, le savoir-faire des cheminots, a des atouts à faire valoir.

Un plan de conquête des trafics, contribuant également à la sauvegarde de l'emploi industriel dans nos régions, doit être établi à long terme ainsi qu'une projection en matière d'investissements.

Respecter les contours métiers nécessaires à un haut niveau de Service Public.

DRH : Rien n'a changé ?! il s'étonne de notre revendication ?

CGT : la spécialisation des structures comme les ESV qui dessine le pourtour de l'autonomisation des branches Voyages, Transilien, TER comme cela a été fait au Fret avec les opérateurs FRET, la généralisation de la polyvalence, la digitalisation immodérée, favorisent la fusion et la déconstruction des métiers (Equipe Mobile Sol/Bord, Chef d'Escale, Opérateur Ferroviaire Fret, Technicien Commercial Production Fret...).

Tout ce qui concerne les métiers doit faire l'objet de discussions approfondies, non pour les rationaliser, mais bien dans une approche d'un service qui propose une chaîne de production dont la fiabilité soit conforme à l'attente des usagers et présente les garanties de sécurité requises.



Une organisation qui s'assoit sur des métiers unifiés nationalement qui participent à parfaire la maîtrise des cheminots par la transmission des compétences et valorisent leur parcours professionnel.

Recruter des cheminots à Statut (RH0001) pour répondre aux besoins de la production dans tous les territoires.

DRH : Les recrutements en 2016 ont été plus nombreux qu'en 2015, +30% (+40% par rapport à l'année 2014). Fin juin 2017, ce sont 2041 embauches effectuées, soit +40% comparativement à 2016, date à date.

65% le sont sous le statut cheminot.

CGT : Si les recrutements sont en augmentation depuis 2 ans dans une entreprise qui dispose encore de 90% de cheminots au Cadre Permanent – les luttes des cheminots n'y sont pas étrangères – pour autant, les effectifs sur cette même période, ont chuté (-3966) de 152 885 au 31/12/2014 à 148 919 au 31/12/2016.

Le nombre de cheminots au Statut, lui aussi, ne cesse de reculer de façon encore plus marquée : de 138 806 au 31/12/2014 à 132 760 au 31/12/2016, soit 6046, conséquence de la recrudescence des recrutements contractuels. Ce que la direction reconnaît.

Au regard de cette situation qui génère de nombreux conflits locaux, il y a urgence à faire évoluer le volume de l'emploi à la hausse. La création d'emplois au Cadre Permanent, des effectifs au plus près du terrain dans une organisation multi-activités transverse en proximité, c'est garantir la continuité du service public ferroviaire, 365 jours par an, 24h sur 24 avec des conditions sociales de haut niveau.

Revaloriser les salaires et pensions par des augmentations générales.

DRH : Le contexte économique de l'entreprise n'a pas permis d'aboutir à un accord salarial. La Direction a décidé de mesures unilatérales sur les plus basses pensions de rémunération PR4 à PR11. La rémunération moyenne est supérieure à l'évolution des prix. Le dispositif GIPAC reconduit, aucun salarié ne doit constater une perte de son pouvoir d'achat.

CGT : une 3e année consécutive du gel des salaires (sans précédent à la SNCF) réduirait encore un peu plus le pouvoir d'achat des cheminots.

La définition de la Direction de l'entreprise sur la rémunération ne peut berner les cheminots.

Le déroulement de carrière par le changement de qualification, de niveau, de position ou l'attribution d'échelon est la reconnaissance de l'ancienneté, de l'expérience acquise, de la formation... Il n'est pas un élément constitutif de la rémunération (chapitre 2 titre 1 article 1 du RH0001).

Le salaire doit être la juste rémunération de la force de travail garantissant les moyens nécessaires à l'existence de chaque salarié dans les conditions d'aujourd'hui en dehors de tout autre élément de rémunération.

Il n'y a donc pas de solution durable à la situation salariale actuelle sans une revalorisation du point de grille.

Le maintien et le renforcement des droits sociaux des cheminots

DRH : Il n'y a pas de remise en cause, notamment sur les facilités de circulation, la proposition de la direction de modifier les bénéficiaires des FC est pour se mettre en « conformité » avec notre époque, les FC pour parents, grands-parents, les bons de transport c'est d'un autre temps ! ».

CGT : Facilités de Circulation, logement, action sociale, médecine de soins, statut, régime spécial, IRP...

La Direction n'en finit pas de s'attaquer aux droits et garanties des cheminots, ce qui a pour effet de fragiliser le service public.

Ils ne constituent pas un coût mais au contraire s'appuient sur la mise en œuvre de certains grands principes : la satisfaction de l'intérêt général, la solidarité, l'égalité, l'accessibilité à tous les usagers.

Il est indispensable d'élargir les droits des cheminots qui restent une référence pour le monde du travail en ce qu'ils contiennent des garanties de haut niveau, servant de rempart contre le dumping social et ouvrant la perspective de progrès social pour l'ensemble du pays.

Conclusion : Les cheminots ont tout intérêt à s'occuper de leurs affaires pour ne pas les laisser entre les mains des seules directions.

